

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 23 (1935)
Heft: 6

Buchbesprechung: Comptes-rendus

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

épistolier et brillant causeur: ce ne sont là toutefois que des circonstances atténuantes.

Ce fut donc une brillante conférence et M. Castella, président, remercia M. Moulin en lui remettant le dernier volume de nos *Archives, l'Emigration française*, de M. de Raemy.

Le Secrétaire:
B. DE VEVEY.

Comptes-rendus.

TOBIE DE RAEMY, *L'émigration française dans le Canton de Fribourg (1789-1798)*. Fribourg 1935. Fragnière frères. 1 vol. de 528 p. — Forme le tome XIV des Archives de la Société d'histoire du Canton de Fribourg.

C'est, il y a plus de vingt ans que M. Tobie de Raemy, alors archiviste adjoint de l'Etat de Fribourg conçut l'idée du beau livre sur *l'Emigration française dans le canton de Fribourg de 1789 à 1798* qu'il vient de nous donner. Il avait à cœur, en effet, de réfuter l'expression de « pays inhospitalier », adressée au canton de Fribourg, par l'auteur de la vie d'*Anne-Paule-Dominique de Noailles, marquise de Montagu*. Si blessante — et injuste — qu'elle soit, on serait tenté de se féliciter que cette expression ait été employée, puisque c'est à elle, en somme, que nous sommes redatables du beau volume que M. de Raemy a conservé si longtemps dans ses cartons. La tâche qu'il s'était imposée, il l'a menée à bien; et avec quelle ampleur. Nul de ses lecteurs ne pourra plus dire avec quelque objectivité que la terre fribourgeoise fut inhospitalière.

M. Tobie de Raemy ne s'est pas contenté de cette magistrale démonstration. Il a suivi les émigrés depuis leur arrivée jusqu'à leur départ, donnant avec une précision qui relate les minutieuses recherches auxquelles il s'est livré, de précieux détails sur leur existence, tant au point de vue de leur vie religieuse, sur laquelle il s'est particulièrement étendu, en raison surtout du grand nombre de prêtres et de religieux qui trouvèrent un asile chez nous, qu'à celui de leurs travaux, de leur vie de société, de leurs relations d'affaires, des souffrances qu'ils eurent à endurer et du charitable

accueil qu'ils trouvèrent auprès des Fribourgeois de toutes les classes sociales. Un volumineux chapitre est également consacré aux établissements religieux qui se fixèrent plus ou moins longtemps dans notre Canton.

On ne peut que féliciter l'auteur de ne pas avoir cédé au plaisir d'une facile vengeance en insistant sur l'insupportable morgue d'un certain nombre de ces réfugiés qui, indifférents aux difficultés que leur présence causait aux pays dans lesquels ils cherchaient un refuge, auraient voulu qu'on s'occupât uniquement d'eux. De nombreux auteurs, malgré toute leur sympathie pour la France et pour les malheureux émigrés, n'ont pas manqué de relever ce caractère de l'émigration, aussi bien en Suisse qu'ailleurs et surtout à Coblenz. Il est vrai de dire, selon l'expression d'Ernest Daudet, que si c'était l'émigration « riche » qui se déversa sur cette dernière région, c'est en Suisse que l'émigration « pauvre » vint chercher un asile. Et cette dernière avait certainement moins de morgue et d'exigences que celle des gens de cour, habitués à voir tout plier devant eux.

J'avais pensé un instant que M. de Raemy identifierait tous les émigrés qui avaient passé dans notre canton et donnerait de chacun d'eux une courte biographie, mais j'ai rapidement pu me convaincre de l'impossibilité pour l'auteur de satisfaire à ce désir. Si précieux qu'eussent été, surtout pour les auteurs français, des répertoires de cette nature, il ne pouvait être question d'en envisager la publication, qui eût demandé plusieurs volumes de l'importance de celui qu'a publié M. de Raemy. Il est cependant nécessaire de dire — et je regrette que M. de Raemy, trop modeste, ne l'ait pas fait — que ce travail d'identification a été exécuté et que si l'auteur n'en a tiré, pour son volume, que la « substantifique moelle », il existe aux Archives de l'Etat de Fribourg un important fichier qui est à la disposition des travailleurs et où chaque émigré a sa fiche sur laquelle M. de Raemy a noté tous les renseignements qu'il avait pu trouver relativement au personnage en question. Ce sont là d'importants matériaux de travail, dont on doit féliciter M. de Raemy et qu'il était nécessaire de faire connaître à tous ceux qui pourraient avoir des recherches à faire dans ce domaine de l'émigration en pays fribourgeois.

Il y a quelque vingt ans — en 1908, précise l'auteur (p. 21) que l'ouvrage de M. de Raemy dormait dans ses dossiers et sa modestie bien connue de tous ceux qui ont eu le privilège de l'approcher dans ces riches Archives de l'Etat de Fribourg, dont il connaît si bien tous les trésors, l'eût sans doute conduit à les y conserver bien plus longtemps encore à l'abri de toute vue indiscrète, sans l'insistance — parfois fort énergique — de quelques amis, dont il

y a quelque ingratitudo — M. de Raemy ne m'en voudra pas de le lui dire très amicalement — à ne citer qu'un seul (p. 21).

Garder pendant plus de vingt ans dans ses cartons un ouvrage terminé — et un ouvrage de l'importance de celui-ci — c'est peut-être une preuve de modestie, mais certainement de modestie mal placée. On prive, en effet, les historiens d'une source qui leur eût facilité leurs travaux et eût été génératrice d'études nouvelles. A vouloir sans cesse compléter et améliorer son travail, à ne le trouver jamais suffisamment parfait, ne pourrait-on pas prétendre qu'il y eût quelque orgueil ? L'histoire que nous écrivons est une construction à laquelle chaque auteur apporte sa pierre — clé de voûte ou simple moëllon —, sans se laisser arrêter par la pensée que d'autres feront mieux après lui, et dans le désir, au contraire, d'être utile à ses successeurs et de les aider à éléver le monument. Ce long sommeil présente encore un autre inconvénient. Au moment où l'auteur se décide enfin à la publication, il n'est plus dans le feu du travail, il ne possède plus son sujet comme au moment où il le rédigeait. Ce sujet, il l'a aimé, il ne l'a jamais abandonné, il n'a pas manqué d'y faire quelques adjonctions au fur et à mesure de ses lectures et, au bout de vingt ans, il faudrait un petit travail de coordination qui semble, par lassitude probablement, ne pas avoir été fait.

C'est ce qui nous vaut — on m'excusera de toucher un point qui m'est particulièrement sensible — ce: « Fribourg, l'antique cité des Zæhringen, fondée en 1160-1179... » (p. 10) du début de l'Introduction. M. de Raemy n'ignore pas mon ouvrage sur les *Origines de Fribourg*, qui fixe la date de fondation à 1157, puisqu'il le cite en note. Mais son texte — ce n'est pas le cas, je le sais — pourrait faire croire à des personnes mal informées qu'il n'est pas d'accord avec la manière de voir que j'ai exprimée. Relevons également, dans le même ordre d'idées, la confirmation de cette légende, déjà réfutée par le R. P. Apollinaire Dellion, puis par moi-même, qui veut que Berthold IV ait concédé les Anciennes terres à la Ville de Fribourg, lors de sa fondation (p. 13). C'est ce qui nous vaut aussi l'absence d'une bibliographie. Et là l'auteur s'est bien senti un peu en défaut puisqu'il a pris la peine de se défendre à l'avance (p. 9) contre le reproche qu'on ne manquerait pas de lui faire « de n'avoir pas lu ou pas cité tel ou tel ouvrage ». Pour vraies qu'elles soient, j'avoue que ces raisons ne m'ont pas convaincues et je continue à regretter que cette bibliographie n'ait pas été établie, surtout pour un ouvrage de cette valeur et à une époque où l'on attache un très grand prix à ce genre de complément.

Ce sont là des vétilles auxquelles je n'attache pas plus d'im-

portance qu'il ne convient et qui n'enlèvent rien à la valeur du livre de M. de Raemy. Il est un point, par contre, sur lequel j'aurais désiré qu'il fît une plus ample lumière, s'il est possible. Il s'agit de l'attitude du gouvernement de Fribourg vis-à-vis de l'admirable femme que fut la marquise de Montagu, car c'est cette attitude qui a motivé l'épithète de « pays inhospitalier ». M^{me} de Montagu était, comme on sait et comme l'a dit M. de Raemy (p. 44), réfugiée au Lœwenberg, près Morat, chez sa tante M^{me} de Tessé. Et là, les reproches formulés par l'auteur de la vie de *Anne-Paule-Dominique de Noailles, marquise de Montagu* sont formels et explicites.

« M^{me} de Montagu était, sans le savoir, dit-il, en butte aux persécutions du gouvernement de Fribourg. Ce gouvernement avait « enjoint à M^{me} de Tessé de renvoyer de chez elle l'« étrangère » « qu'elle y recérait, au mépris des défenses. M^{me} de Tessé répondit « que l'étrangère était sa propre nièce, une jeune femme en deuil « de ses parents récemment assassinés, — ils venaient d'être guillotinés — et sans autre asile que celui qu'elle lui avait offert, ne pensant « pas qu'il y eût une loi qui pût le lui défendre et, s'il y en avait « une, qu'il se trouvât des hommes pour la faire exécuter. Le gouvernement persista. M^{me} de Tessé tint bon... Elle écrivit à l'Avoyer et aux principales autorités du canton.... M^{me} de Montagu « apprit de M. de Mun quelques jours après... que le gouvernement « fribourgeois exigeait impérieusement qu'elle sortît du canton, « et que M^{me} de Tessé, pour avoir résisté aux sommations qu'elle « avait reçues à ce sujet, était menacée de se voir expulsée du territoire avec son mari et toute sa maison ». M^{me} de Montagu, pour éviter pareille extrémité quitta le Lœwenberg et partit pour Constance. « Il fallut plus d'un mois pour faire entendre raison aux gens de Fribourg. » Il y a là un ensemble de faits, un échange de correspondance qui ont probablement laissé quelques traces. Il eût été désirable que M. de Raemy tirât cette question au clair de la façon la plus explicite ou dît clairement pourquoi il ne le faisait pas si l'absence de documents ne lui permettait pas de le faire.

Tel qu'il est, d'ailleurs, muni d'un précieux répertoire des noms de personnes qui occupe vingt-cinq pages et d'un index des noms de lieux qui en compte dix-sept, le volume de M. de Raemy constitue non seulement une source de premier ordre pour les historiens suisses et français qui s'occupent de cette période de 1789 à 1798, mais encore un ouvrage qui fait le plus grand honneur à son auteur et à la Société d'histoire du canton de Fribourg, dont il est le président d'honneur et dans les *Archives* de laquelle il l'a fait paraître, en lui accordant le plus généreux appui. Il convient de féliciter aussi les éditeurs qui l'ont imprimé d'une façon très

soigneuse, sur un papier de choix et en l'enrichissant de 16 planches fort réussies — dont il est à regretter qu'il n'y ait pas une table — qui lui donnent encore plus de prix. Heureux membres de la Société d'histoire du canton de Fribourg qui, pour une modique cotisation annuelle de 7 fr. ont reçu depuis deux ans, en plus des *Annales fribourgeoises*, *l'Abbaye d'Hauterive au moyen âge*, de M. l'abbé Romain Pittet et le beau volume de M. de Raemy.

PIERRE DE ZURICH.

CXXVI Neujahrsblatt der Feuerwerker-Gesellschaft (Artillerie-Kollegium) in Zürich auf das Jahr 1934. Inhalt: Der Anteil der Schweizer an der Eroberung Indiens von Prof. DR. A. LÄTT, Zürich. Zürich Kommissionsverlag Beer & C°.

M. le professeur Dr Lätt a publié dans le 126^e cahier des *Neujahrsblätter* de la Société des artilleurs de Zurich pour l'année 1934 un travail très intéressant sur la participation des Suisses à la conquête de l'Inde. M. Lätt rappelle d'abord à notre souvenir l'illustre navigateur portugais Vasco de Gama qui, en 1497, trouva le passage des Indes et dès lors, l'année suivante, organisa la colonisation portugaise de l'Inde. En 1505, les factories portugaises étaient déjà si florissantes et si nombreuses qu'il fallut nommer un gouverneur et vice-roi pour les Indes. Les Hollandais vinrent ensuite qui disputèrent la suprématie du Portugal et enlevèrent à ce dernier plusieurs factories. Presque en même temps que les Hollandais arrivèrent les Anglais dont la première Compagnie pour le commerce des Indes se constitua en 1600 sous le titre de « The Governor and Company of Merchants trading to the East Indies.» Les Français arrivèrent les derniers, ils avaient, eux aussi, fondé une Compagnie des Indes, ils s'établirent à Surate et à Golconde en 1668 et, en 1683, ils achetèrent et colonisèrent Pondichéry qui devint le chef-lieu de leurs possessions dans l'Inde. D'autres compagnies furent encore fondées aux Indes, mais seul les Français et les Anglais se disputèrent la possession effective de l'Inde. Jusque vers 1780, ils s'étaient contentés de jouir de leurs priviléges commerciaux et d'établir certains points d'appui dans le pays sans se mêler des affaires politiques. Mais la ruine de la domination mahométane sur l'Hindoustan, la chute de l'empire des Mongols et les démêlés qui s'en suivirent entre une foule de petits princes, engagèrent les Français d'abord et les Anglais ensuite à changer leur ligne de conduite et à faire de la politique active. M. Lätt nous fait assister à cette lutte entre la France et l'Angleterre et aux victoires tantôt de l'une, tantôt de l'autre. La France, avec Dupleix

qui, à un moment donné, créa un empire colonial français de peut-être trente millions d'habitants ; avec de la Bourdonnaie, avec Lally-Tollendal qui, en peu de temps, chassa les Anglais des côtes de Coromandel.

L'Angleterre, avec Clive, le vainqueur de Plassey, qui mit, pour ainsi dire, Français et Hollandais à la porte des Indes ; avec Warren Hastings qui, avec ses nombreux gouverneurs, établit solidement la suprématie anglaise dans l'Inde.

Et la collaboration des Suisses ? Les Suisses apparaissent d'abord aux côtés de Dupleix dans la personne d'un Fribourgeois, originaire de La Roche, l'ingénieur Paradis qui fut le bras droit et le confident de Dupleix. Paradis, gouverneur de Karikal, ingénieur en chef de Pondichéry, prépara le plan d'attaque de Madras, prit part au siège de cette ville ; à la tête de 600 hommes, il dispersa les 10 000 hommes de l'infanterie du Nabab à St-Thomé et mourut en défendant Pondichéry assiégié par les Anglais¹. La Suisse apparaît ensuite aux côtés de Clive avec cinq compagnies d'infanterie dans lesquelles n'étaient admis que des Suisses protestants, aussi le plus grand nombre de ces hommes étaient-ils fournis par les cantons de Bâle, Berne, Genève et Zurich. M. Lätt nous raconte l'intéressante histoire et les difficultés de recrutement de ces compagnies ; il nous parle des priviléges réclamés et obtenus par les Suisses, puis de la suppression de ces priviléges. On se rendra compte de la valeur de ces hommes par ce qu'en dit le biographe de Dupleix, P. Cultru : « Ce sont 300 soldats suisses qui ont fait pencher la balance en faveur des Anglais au moment décisif » et ailleurs : « Ce sont ces troupes, formées d'excellents soldats et commandées par de bons officiers, qui assurèrent la victoire aux Anglais. »

Enfin, la participation des Suisses à la conquête de l'Inde s'affirma encore par la création du régiment de Meuron dont Charles-Daniel, comte de Meuron fut le fondateur et le propriétaire. M. Lätt raconte l'histoire de ce Régiment, 1781-1806, et nous en dit les hauts faits.

Signalons en passant l'illustration très riche et très soignée de ce travail. On y voit entre autres les portraits de Clive, de de Meuron, et de Frischmann.

Il faut être reconnaissant à M. Lätt d'avoir écrit cette belle page d'histoire et les Fribourgeois lui sauront particulièrement gré d'avoir fait revivre et mis en lumière l'ingénieur Paradis.

T. DE RAEMY.

¹ Sur la famille Paradis, voir l'article de G. Corpataux dans le Dictionnaire historique et biographique de la Suisse, tome V, p. 235.

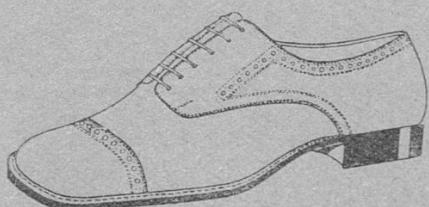
LIBRAIRIE DE L'UNIVERSITÉ

16, RUE DE ROMONT, 16
F R I B O U R G

LITTÉRATURE GÉNÉRALE
NOUVEAUTÉ-THEOLOGIE
DROIT -- SCIENCE

RÉPARATION DE PLUMES RÉSERVOIR
5-6

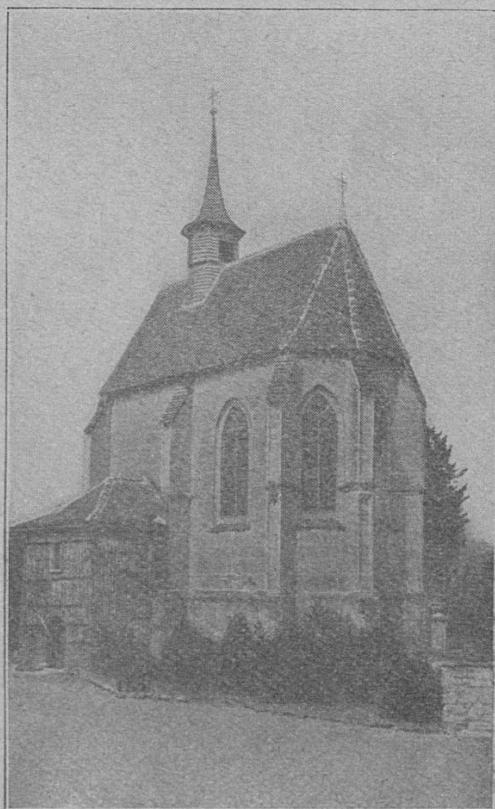
LE CHOIX
DES IÈRES
MARQUES



CHAUSSEURS
DOSSENBACH
MAISON DE CONFIANCE
FONDÉE EN 1881

5-6

S. Glasson, Bulle
-- Photographe - Paysagiste --



Tous travaux concernant
la photographie

5-6

NOUVEAUTÉS

SCHNURER G.: *L'Eglise et la Civilisation au Moyen Age. Tome II* Fr. 11.—

SAVOY ÉMILE : *L'Agriculture à travers les âges. Tome I* » 16.50

ETTER PHIL. Conseiller Fédéral: *La Démocratie Suisse* 1.50

Librairie J. C. Meyer

Paul MEYER, successeur, Fribourg

Téléphone 97

5 6

Rue des Epouses

ENTREPRISES ÉLECTRIQUES FRIBOURGEOISES

Production et distribution d'énergie électrique



Cuisine électrique.

Grâce à ses prix modiques, sa simplicité et sa propreté hygiénique, la cuisine électrique est appelée à prendre un développement universel, surtout dans les foyers où reste en honneur la succulente et savoureuse cuisine fribourgeoise.

Tout devis et renseignements sont fournis gratuitement par les Entreprises électriques fribourgeoises. 5-6

5-6

Banque Coopérative Suisse

SCHWEIZ. GENOSSENSCHAFTSBANK

Place de la Gare

FRIBOURG

Place de la Gare

CAPITAL et RÉSERVES Fr. 20 000 000.-

Traite toutes les opérations de banque
Dépôts — Titres — Change — Prêts — Bourse etc.
aux meilleures conditions.

5 - 6



Chocolat Villars

A BASE DE MALT · LAIT · OEUFS ·
MIEL & CACAO

*le délicieux déjeuner
le fortifiant idéal*

*doit son immense succès
à l'avantage reconnu
d'une qualité insurpassée
et d'un prix réduit.*

Boîte 500 gr., Fr. 3.- Boîte 250 gr., Fr. 1.60 Cornet 500 gr., Fr. 2.80

Chocolat VILLARS
2, RUE DE ROMONT

FRAGNIÈRE FRÈRES

VICTOR H. BOURGEOIS

Fribourg et ses Monuments

Le meilleur guide de Fribourg et le plus complet

Un vol. in-8° 208 p. et 108 illustr.

Broché Fr. 6.—
Relié pleine toile > 8.50

FRIBOURG

ÉDITEURS

BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG

CAPITAL: fr. 30.000.000.—

GARANTIE DE L'ÉTAT



*Agences: St-Pierre à Fribourg,
Bulle, Châtel-St-Denis, Chiè-
tres, Domdidier, Estavayer-le-
Lac, Farvagny-le-Grand, Mo-
rat, Romont, Tavel.*



*79 Correspondants
d'Epargne
dans les principales localités
du canton
de Fribourg.*



**Traite toutes les opérations de banque
aux meilleures conditions**

5-6

**Les opinions émises dans la revue n'engagent que
les auteurs des articles.**